

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

Envoyé en préfecture le 28/02/2026

Reçu en préfecture le 28/02/2026

Publié le

ID : 045-214502304-20260226-052026-DE

EXTRA
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Pierre BADER (*procuration donnée à Martine CORDIER*), Sarah BADER (*procuration donnée à Jacques AUBERT*), Hubert DESPREZ (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*), Jacques FOUCHER (*procuration donnée à Richard MARCEAUX*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 09
- Votants 13

Objet : Convention archivage

Délibération n°05/2026

Madame le Maire expose : en 2022, la collectivité de Noyers a décidé d'adhérer au service commun d'archivage proposé par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais via une convention qu'elle a approuvée par délibération n°29/2022 du Conseil Municipal du 16/06/22. Ladite convention est désormais arrivée à son terme.

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au service commun d'archivage et **sollicite l'avis** de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver la nouvelle convention archivage proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ; celle-ci étant renouvelable par reconduction tacite pour une durée de 3 ans en l'absence de renonciation,
- D'autoriser le Maire à signer la présente convention et tout avenant nécessaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Richard MARCEAUX.